



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/626
11 août 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 7 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne relative à la République fédérative de Yougoslavie publiée le 31 juillet 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Jean-Louis WOLZFELD

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
relative à la République fédérative de Yougoslavie,
publiée le 31 juillet 1997

L'Union européenne tient à adresser un message aux autorités de la République fédérative de Yougoslavie et à l'ensemble de la population du pays.

Ce message vient au moment de la prise de fonction d'un nouveau président fédéral et à l'approche d'importantes échéances électorales en Serbie et au Monténégro.

L'Union européenne rappelle sa déclaration du 9 avril 1996 sur la reconnaissance par les États membres de l'Union européenne de la République fédérative de Yougoslavie. Lors de la décision du Conseil, prise à Luxembourg le 29 avril 1997, d'accorder des préférences commerciales autonomes à la République fédérative de Yougoslavie pour l'année 1997, l'Union européenne a précisé sa position. À cette occasion, elle a publié une déclaration dans laquelle elle exprime son espoir d'une mise en oeuvre intégrale et rapide du rapport González.

Les autorités yougoslaves n'ont pas accepté de prendre en considération le paquet de recommandations formulées dans ce rapport, notamment la médiation de l'OSCE pour l'organisation du dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, de nouveaux aménagements au projet de loi sur les médias, ainsi qu'une véritable réforme du système électoral et judiciaire.

De surcroît, plusieurs orientations récentes de la vie politique en République fédérative de Yougoslavie donnent lieu à une profonde préoccupation. La législation récente en Serbie éloigne le pays d'une véritable démocratisation et compromet les possibilités d'un dialogue significatif entre les différents courants politiques du pays. Cette évolution, particulièrement grave dans le domaine des lois électorales et des médias, ne peut laisser indifférente la communauté internationale. Des jugements récents contraires aux normes juridiques équitables ont aggravé les tensions au Kosovo. Un élément perturbant est l'apparente indifférence des autorités de la République fédérative de Yougoslavie face aux signes qui leur sont adressés.

Il est aujourd'hui essentiel de souligner les dangers que comporte une politique qui mène à la dégradation du climat politique, à la détérioration de la situation économique et à l'aggravation des tensions ethniques au Kosovo et au Sandjak.

La République fédérative de Yougoslavie se trouve devant l'alternative de choisir la route de la démocratie menant à la reprise économique et à l'intégration dans la communauté internationale et la route de la confrontation avec toutes les conséquences économiques et sociales négatives pour la population de la République fédérative de Yougoslavie.

/...

L'Union européenne demande à tous les responsables politiques de la République fédérative de Yougoslavie, et en particulier au nouveau Président fédéral, M. Slobodan Milosevic, de montrer une claire disponibilité à relever les défis politiques et économiques de l'heure, et à assumer la responsabilité que ceci implique.

Le déroulement d'élections libres et démocratiques et une authentique observation de celles-ci par l'OSCE peuvent être considérés comme des pas dans cette direction.

L'Union européenne presse les autorités yougoslaves de respecter leurs engagements, d'accepter l'observation par l'OSCE (BIDDH) des élections, y compris pendant la campagne électorale, et de garantir la liberté d'expression et d'information.

L'Union européenne exhorte, compte tenu de ce qui précède, l'ensemble des formations politiques d'opposition à s'engager pleinement pendant cette période de campagne électorale et à assumer leurs responsabilités politiques.

Seul le fonctionnement d'institutions démocratiques peut être de nature à réparer les déchirures internes en République fédérative de Yougoslavie et à assurer la stabilité dans le pays et dans la région.

L'Union européenne souligne avec insistance l'importance centrale du respect des droits de l'homme et des minorités. Elle insiste sur l'importance de la négociation et demande que soient évités l'usage de la violence et le recours à la force, notamment au Kosovo.

L'Union européenne lance un appel solennel à toutes les forces politiques de la République fédérative de Yougoslavie pour que celles-ci prennent clairement la direction d'une véritable intégration de la République fédérative de Yougoslavie dans la communauté internationale.

La République fédérative de Yougoslavie doit reconstruire sa vie économique. La communauté internationale est prête à contribuer à cet effort. Elle attend que la République fédérative de Yougoslavie coopère pour créer les conditions nécessaires à un tel effort.

La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie et la République tchèque se rallient à la présente déclaration.
